RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 03457
Numéro SIREN : 403 518 053
Nom ou dénomination : SCI FRANDRE

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 103687

2210372303

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : SCI FRANDRE

Numéro RCS : 403 518 053
Numéro Gestion : 2021D03457

Forme Juridique : Société civile immobilière

Adresse : C/O m Koster
53 R DU RANELAGH
75016 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R103687 (2022 103723)

Date du Dépôt : 03/08/2022

- Type d'acte : Comptes de clôture de la liquidation
Date de l'acte : 18/07/2022

fait à Paris, le 3 août 2022

LPS11564060

S.C.I. FRANDRE
Société Civile Immobilière au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 53, rue du Ranelagh à PARIS (75016)
403 518 053 R.C.S PARIS

RAPPORT DE LIQUIDATION
ETABLI LE 18 JUILLET 2022

A l'issue des opérations de liquidation, le bilan s'établit ainsi :

Disponibilités :	38 112,25 €
Total de l'actif :	38 112,25 €
Capital social :	38 112,25 €
Report à nouveau	0,00 €
Réserve légale	0,00 €
Autres réserves	0,00 €
Résultat de liquidation	0,00 €
Total du passif :	38 112,25 €

Il n'y a donc ni boni ni mali de liquidation.

Le Liquidateur
Jean Michel KÖSTER

Certifié conforme par le liquidateur
à Paris le 18/07/2022

2210372302

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : SCI FRANDRE

Numéro RCS : 403 518 053
Numéro Gestion : 2021D03457

Forme Juridique : Société civile immobilière

Adresse : C/O m Koster
53 R DU RANELAGH
75016 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R103687 (2022 103723)

Date du Dépôt : 03/08/2022

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Date de l'acte : 18/07/2022
Décision 1 : Clôture des opérations de liquidation

fait à Paris, le 3 août 2022

LPS11564060

Certifié conforme à l'original
21D3457 par le liquidateur à
Paris le 18/07/2022

S.C.I. FRANDRE
Société Civile Immobilière au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 53 rue du Ranelagh – 75016 PARIS
403 518 053 R.C.S. PARIS

PF 18/07/22

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES REUNIE LE 18 JUILLET 2022

Le 18 juillet 2022 à 10 heures, au siège social de la société,

Les associés de SCI FRANDRE, société civile immobilière au capital de 38 112,25 euros divisé en 5 000 parts, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Viviane GROUCHKO, née KÖSTER, associé-gérant, propriétaire en pleine propriété de 2500 parts sociales numérotées 326 à 975 et 3151 à 5000.
- Monsieur Jean Michel KÖSTER, associé-gérant, propriétaire en pleine propriété de 2500 parts sociales numérotées 1 à 325 et 976 à 3150.

Seuls associés de la société et représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur KÖSTER préside la séance en sa qualité de liquidateur.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approuver le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation,
- Constater l'absence de boni ou mali de liquidation,
- Constater la clôture de la liquidation,
- Mettre fin à la mission du liquidateur,
- Pouvoirs pour formalités à accomplir

Enfin le Gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale a décidé de sa dissolution le 11 juillet 2021.

L'assemblée Générale décide d'approuver le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation.

Le compte de résultat fait apparaitre ni revenus ni charge.

L'assemblée générale constate l'absence de boni ou de mali de liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide :

- De donner quitus au liquidateur,
- De décharger le liquidateur de son mandat,
- De demander la radiation de la société,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original du présent procès-verbal ou d'un extrait certifié conforme à l'effet de procéder à toutes les formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Viviane GROUCHKO
Associé

Jean Michel KÖSTER
Associé

2210372301

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : SCI FRANDRE

Numéro RCS : 403 518 053
Numéro Gestion : 2021D03457

Forme Juridique : Société civile immobilière

Adresse : C/O m Koster
53 R DU RANELAGH
75016 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R103687 (2022 103723)

Date du Dépôt : 03/08/2022

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Date de l'acte : 11/07/2022
Décision 1 : Dissolution
Décision 2 : Nomination de liquidateur

fait à Paris, le 3 août 2022

LPS11564060

S.C.I. FRANDRE
Société Civile Immobilière au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 53 rue du Ranelagh – 75016 PARIS
403 518 053 R.C.S. PARIS

Certifié conforme par le gérant à Paris le 11/07/2022

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES REUNIE LE 11 JUILLET 2022

PF Mom FC 05
PF 18 07 22 04

Le 11 juillet 2022 à 18 heures, au siège social de la société,

Les associés de SCI FRANDRE, société civile immobilière au capital de 38 112,25 euros divisé en 5 000 parts, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation de la gérance.

Sont présents : 08

- Madame Viviane GROUCHKO, née KÖSTER, associé-gérant, propriétaire en pleine propriété de 2500 parts sociales numérotées 326 à 975 et 3151 à 5000.
- Monsieur Jean Michel KÖSTER, associé-gérant, propriétaire en pleine propriété de 2500 parts sociales numérotées 1 à 325 et 976 à 3150.

Seuls associés de la société et représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur KÖSTER préside la séance en sa qualité de gérant.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution de la Société,
- Désignation du liquidateur, fixation de ses pouvoirs et rémunération,
- Détermination du siège de la liquidation,
- Pouvoirs pour formalités à accomplir

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
- 3 AOUT 2022
Sous le N° : R 136277

Enfin le Gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale constate que la société n'a plus d'activité et n'envisage plus d'en avoir dans le futur.

L'assemblée Générale décide la dissolution par anticipation de la Société et sa mise en liquidation amiable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Liquidateur, pour trois années à compter de ce jour, Monsieur Jean Michel KÖSTER demeurant 53 rue du Ranelagh, 75016, Paris.

Le Liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Monsieur Jean Michel KÖSTER déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de Gérant de Monsieur Jean Michel KÖSTER et de Madame Viviane GROUCHKO avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide :

- De fixer le siège de la liquidation au 53 rue du Ranelagh à Paris (75016),
- Que le Liquidateur dispose des pouvoirs reconnus par la Loi,
- Que la mission du liquidateur ne donnera pas lieu à rémunération,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original du présent procès-verbal ou d'un extrait certifié conforme à l'effet de procéder à toutes les formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

V. Grouchko

Viviane GROUCHKO
Associé

Jean Michel KÖSTER
Associé